



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 7 octobre 2024

AVIS A LA POPULATION

No 12/24

CORRECTION- COMPLEMENT

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 17 octobre 2024, à 20h00 à la Maison des Œuvres (grande salle)

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2024
2. Discuter et approuver la convention relative au Triage forestier La Courtine fonctionnant en pot commun.
3. Sous réserve de l'acceptation du point 2 décider de l'octroi d'un prêt de CHF 55'200.- au Triage forestier La Courtine pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers.
4. Présentation du projet de création d'une structure d'accueil de jour pour des personnes atteintes de troubles neurocognitifs en collaboration avec la Fondation Résidence La Courtine.
a) Voter une garantie d'avance de subventionnement de CHF 200'000.-.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal, sur le site internet « www.lajoux.ch » et au panneau d'affichage public. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal est approuvé sans lecture.

Cet ordre du jour annule et remplace celui publié dans le tout-ménage du vendredi 4 octobre 2024.

Conseil communal